



Demande de nationalité française

Par **BERRAHAL FATIMA**, le **07/01/2017** à **08:17**

Bonjour maitre je suis née en france en 1954 fait toute ma scolarité et travaillée 4ans en france puis mariée par mes parents a l âge de 20ans en 1974 je voudrais savoir si je peux revenir en france après tant d année et quelle sont les solution qui s offre a moi et les demarche a suivre sachant que lors de mon départ de france ma carte consulaire ma été retiré mais j ai toujours en ma possetion mon encienne carte de résidence ainssi que carte identite les 10 membres de ma famille réside en france et sont tous français sauf maman qui ai algérienne dans l attente d une réponse je vous pris d accepté mes salutation

Par **youris**, le **07/01/2017** à **09:35**

bonjour,
comme enfant né en france de parents étrangers, vous pouviez demander la nationalité française.
comme vous avez quitté la france à 20 ans, vous ne pouvez plus prétendre à la nationalité française du fait votre naissance en france, il y a 43 ans.
la résidence en france est une des conditions essentielles pour obtenir la nationalité française par naturalisation.
vous ne pouvez pas faire de déclaration de nationalité française en ayant des frères et soeurs de nationalité française car il faut être né à l'étranger et résider habituellement en france depuis l'âge de 6 ans.
salutations

Par **BERRAHAL FATIMA**, le **07/01/2017** à **15:57**

Bonjour Youris et merci pour la réponse je voulais savoir si une demande de réintégration ai possible dans mon cas

Par **youris**, le **07/01/2017** à **16:04**

pour demander une réintégration dans la nationalité française, il faut que la personne établisse avoir été déjà française ce qui ne semble pas avoir été votre cas.

Par **BERRAHAL FATIMA**, le **08/01/2017** à **07:07**

Merci pour votre aide